

DELIBERATION N° 87/12-04 - RETROCESSION LOTISSEMENT VII/OUVERTURE DE L'ENQUETE ADMINISTRATIVE PUBLIQUE/DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur KIELISZEK, Adjoint au Maire chargé de la voirie, informe l'Assemblée qu'il convient, pour régularisation, de procéder à l'incorporation dans le domaine public, des voies et équipements communs du lotissement VII.

Les différents concessionnaires de réseau ont été contactés et toutes les réserves ont été levées.

Les voies concernées sont les suivantes :

- Impasse Henri de Montfreid,
- Rue Jean Charcot.

Ce classement ne pourra intervenir qu'après enquête administrative publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de solliciter l'ouverture de l'enquête administrative publique auprès de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République, en vue du classement dans le domaine public communal des voiries désignées ci-dessus.
- de désigner Monsieur LELIEVRE, comme commissaire enquêteur.